

Les abus contre les Roms se poursuivent à l'approche des municipales

PAR CARINE FOUTEAU
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 27 JUIN 2013

Le climat à l'égard des Roms est si dégradé que le décès de trois d'entre eux, ce printemps à Lyon, n'a eu qu'un écho limité. Dans les mois qui viennent, avec les élections municipales en perspective, la situation risque de s'aggraver compte tenu du recours incessant des élus locaux, de droite comme de gauche, aux forces de l'ordre pour évacuer les campements de fortune. Depuis l'élection de François Hollande, le ministre de l'intérieur Manuel Valls n'a cessé de répéter qu'il poursuivrait sans relâche sa politique de démantèlement. Dans son entourage, pourtant, on s'inquiète « *des dérapages médiatiques et des amalgames, notamment dans la presse quotidienne régionale* ».

Sur fond de progression de l'extrême droite en Europe, les alertes associatives et institutionnelles se font de plus en plus pressantes : dans trois rapports distincts, publiés le 26 juin, le **Défenseur des**

droits, Romeurope et la **Commission européenne** s'inquiètent du traitement infligé à cette population marginalisée.



Un mur en barbelé a été construit pour empêcher les Roms de traverser la voie ferrée, à Lille le 8 avril 2013. © Reuters

Venus de Roumanie et de Bulgarie pour la plupart, ces citoyens européens, dont le nombre est estimé à 20 000 en France, un chiffre constant depuis une décennie, vivent dans le dénuement le plus total dans des bidonvilles ou des squats en périphérie des villes ou de manière isolée, dans les recoins ou les cabines téléphoniques de quelques métropoles.

Ce "problème" est apparu dans l'espace public à partir de l'été 2010, quand Nicolas Sarkozy, dans son discours de Grenoble, a fixé comme objectif d'expulser la moitié des campements en trois mois. Le changement de majorité n'y a rien changé : les évacuations n'ont jamais cessé, elles se sont même intensifiées à partir de l'été 2012. En réponse à la polémique suscitée par les opérations lancées par Manuel Valls, le premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a initié la rédaction d'une circulaire visant à accompagner les personnes le plus en amont possible. Le Défenseur des droits et le collectif d'associations représentées dans Romeurope ont beaucoup attendu de ce texte en date du 26 août. Mais dix mois après, le compte n'y est pas selon eux. L'inquiétude est vive à l'approche de la période estivale, généralement mise à profit par les maires et les préfets pour intervenir.

Dans son rapport annuel, Romeurope recense plus de 100 évacuations depuis septembre. Moins d'une sur dix a été anticipée et moins d'une sur trois a été suivie de propositions d'hébergement, selon les observations des militants locaux. Le collectif constate une « *nouvelle recrudescence* » à partir de mars 2013, possiblement liée à la fin de la trêve hivernale, même si celle-ci n'a en réalité jamais été appliquée à cette population. La « *stigmatisation* » des Roms et l'« *appréhension ethnique* » dont ils font l'objet restent de mise, regrettent les associations, listant les « *abus* » des pouvoirs publics à leur rencontre.

« Ces familles ont été condamnées à une situation d'errance »

Le Défenseur des droits, Dominique Baudis, fait le même constat : les engagements interministériels n'ont que très partiellement été suivis d'effets. Sur la quarantaine d'expulsions à propos desquelles les préfets ont accepté de donner des renseignements, au moins quatorze n'ont tenu compte d'aucune des préconisations de la circulaire. Ni diagnostic global, ni bilan individuel, ni concertation avec les partenaires. Rien. La liste noire s'étend sur la France entière : Nîmes dans le Gard, La Courneuve, Saint-Ouen et Noisy-le-Grand en Seine-Saint-Denis, Sucy-en-Brie dans le Val-de-Marne, Ormoy, Villabé et Ris-Orangis en Essonne et l'agglomération lyonnaise. Dans toutes ces villes, des expulsions ont eu lieu « *alors que les informations recueillies établissaient la présence d'enfants scolarisés et d'adultes souffrant de problèmes de santé et ayant besoin de soins médicaux réguliers* ». Le rappel fait oralement de la possibilité

de recourir au 115 ne saurait suffire, souligne-t-il, en raison de l'état de d'engorgement de l'hébergement d'urgence.



Dans le même campement à Lille le 8 avril 2013. © Reuters

« *Les conditions dans lesquelles ces familles ont été expulsées de leurs campements sans proposition de logement, puis délogées systématiquement des terrains où elles s'installaient, les ont condamnées à une situation d'errance sur le territoire, de surcroît en pleine période hivernale* », déplore le Défenseur des droits. « *Ces situations sont incompatibles avec le principe de dignité humaine et le respect des droits fondamentaux* », insiste-t-il, tout en rappelant que des opérations de police ont entraîné la déscolarisation d'enfants. Tout en se disant « *sensible aux arguments du gouvernement et des élus quant à l'impossibilité de laisser perdurer des situations de fait inacceptables du point de vue de la loi et des nécessités de l'ordre public* », il dénonce le « *nomadisme forcé* » qui résulte de ces expulsions, qui ne « *font que déplacer le problème géographiquement et précariser davantage* » les familles concernées, « *brisant toute perspective d'intégration sociale* ».

Dans certains cas, relève-t-il, les préfets ont reporté l'usage de la force publique, mais ce temps a rarement été utilisé pour organiser le départ. Quelques communes sortent du lot, les exigences de la circulaire ayant selon lui été respectées à Créteil et Villeneuve-le-Roi dans le Val-de-Marne ainsi qu'à Toulouse en Haute-Garonne.

Concernant les expulsions, il recommande qu'un sursis soit accordé quand les actions de prévention n'ont pu être mises en œuvre et que seuls des faits d'une extrême gravité (prostitution, exploitation de personnes vulnérables ou d'enfants) autorisent une évacuation immédiate. À propos des circonstances

de ces opérations, il fustige le harcèlement policier dont certains résidents sont victimes, de même que la destruction de biens, comme des meubles ou des objets ménagers, ainsi que de papiers d'identité et de dossiers médicaux. À Marseille, Médecins du monde a fait remonter des témoignages selon lesquels, entre août et novembre 2011, des policiers auraient fait sans motif usage de gaz lacrymogène dans des tentes, sur la nourriture, vers des enfants ou des femmes enceintes, le tout accompagné d'insultes et de menaces.

Les refus de scolarisation n'ont pas disparu, malgré les rappels à l'ordre successifs: plusieurs municipalités persistent à nier l'intérêt supérieur de l'enfant, inscrit dans une multitude de textes nationaux et internationaux, en s'opposant à ce que les écoles ouvrent leurs portes aux petits résidents des campements illicites. On retrouve parfois les mêmes : Noisy-le-Grand, Lunéville, Ris-Orangis. Non seulement l'absence de vaccination et l'absence de domiciliation ne peuvent entraver l'inscription scolaire, prévient le Défenseur des droits, mais aussi les services municipaux sont tenus de jouer un « *rôle actif* » dans l'information et l'orientation des familles.

«Les États membres doivent passer à la vitesse supérieure»

Romeurope, de son côté, constate que les associations, censées être sollicitées dans le cadre d'une concertation avec les représentants de l'État et des collectivités territoriales, ne le sont qu'irrégulièrement, d'un département à l'autre. Certaines préfectures sont ainsi accusées d'avoir « *clairement opposé leur refus* » de coopérer, notamment à Lyon dans le Rhône et à Saint-Etienne

dans la Loire. Autre motif d'indignation: des services de l'État, notamment dans les Bouches-du-Rhône, ont tenté de mettre à contribution des associations locales pour inciter les familles à quitter leur lieu de vie.

Le collectif prend acte, par ailleurs, de l'effet d'entraînement que de telles politiques peut avoir sur l'état d'esprit d'un pays. Les tensions répertoriées avec des riverains sont nombreuses. L'évacuation des familles installées à la cité des Créneaux à Marseille, suivie de la destruction de leurs biens, en est l'exemple le plus brutal. À Hellemmes, dans le Nord, l'hostilité des voisins s'est exprimée à de nombreuses reprises, jusqu'au lancement de cocktails molotov dans la nuit du 7 au 8 juin. Le maire a été pris à parti lorsqu'il a présenté son projet de village d'insertion, une manifestation d'opposition s'est tenue, tandis qu'à l'inverse une pétition de soutien a obtenu quelques centaines de signatures. La question des nombreux incendies ayant ravagé des campements ces derniers mois reste non élucidée, avec le soupçon que certains d'entre eux soient des actes criminels.

L'ensemble des pays de l'Union européenne sont concernés. Dans la recommandation qu'elle vient de rendre publique, la Commission regrette les discriminations subies par les 10 à 12 millions de Roms vivant en Europe et appelle les États membres à respecter leur engagement de garantir l'égalité et de « *redoubler d'efforts en vue d'une meilleure intégration économique et sociale* ». Plusieurs actions possibles sont listées afin d'obtenir « *des résultats tangibles* ». Les gouvernements doivent « *passer à la vitesse supérieure* », a déclaré Viviane Reding, vice-présidente et commissaire chargée de la justice, qui a évoqué des progrès « *trop limités* ».

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 32 137,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur et prestataire des services proposés : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 32 137,60€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.